

Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 67 (1970)
Heft: 5

Rubrik: Société romande d'apiculture

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



SOCIÉTÉ ROMANDE D'APICULTURE

COURS CENTRAL D'ÉLEVAGE DE REINES

Lors de l'assemblée des délégués du 21 mars, notre président a offert d'organiser un cours d'élevage accessible à tous les membres de la SAR.

Les moniteurs seront MM. Schneider et Bovey. S'inscrire auprès de M. R. Bovey, président SAR, **1032 Romanel**, dernier délai 8 mai.

COMMUNIQUÉ AUX APICULTEURS VALAISANS

Nous informons les apiculteurs valaisans que les moniteurs en élevage du canton, réunis à Saxon, le 7 mars 1970, ont décidé de créer en vue d'une diffusion plus rationnelle un **Centre de consignment** pour la vente de reines.

De ce fait, les apiculteurs ont la possibilité d'adresser leurs demandes par écrit, en mentionnant le nombre de reines et la date de livraison auprès de l'inspecteur cantonal des ruchers.

AVIS IMPORTANT AUX APICULTEURS DU CANTON DE BERNE

Les contributions des propriétaires d'animaux en faveur de la Caisse des épizooties pour l'année 1970 ont été perçues dans le canton de Berne entre le 20 et le 25 avril 1970. Vu le décret du Grand Conseil du 17.2.1959 concernant la lutte contre les maladies des abeilles sujettes à déclaration obligatoire, les propriétaires de ruchers sont également astreints au paiement d'une contribution annuelle. Celle-ci s'élève à 40 centimes par colonie et a été encaissée durant la période précitée par les inspecteurs du bétail en même temps que les contributions pour les autres espèces d'animaux. Les apiculteurs qui n'ont pas encore payé leurs contributions pour l'année 1970 sont priés de s'en acquitter au plus vite auprès du Secrétariat communal de leur lieu de domicile. Quiconque n'aura pas réglé sa contribution n'aura pas droit, en cas de sinistre, à une indemnité.

DIRECTION DE L'AGRICULTURE
DU CANTON DE BERNE

Caisse des épizooties

**RAPPORT DU PRÉSIDENT DE LA SAR
PRÉSENTÉ A L'ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS
DU 21 MARS 1970, A LAUSANNE**

Messieurs les délégués,

Avant de vous présenter le rapport d'activité de l'exercice 1969, permettez-moi d'adresser à nos invités et membres d'honneur, la plus cordiale bienvenue.

Je salue tout particulièrement, M. Mettraux, président de la Fédération vaudoise d'agriculture et de viticulture, M. Louis Roulet, président de la Centrale des miels et son dynamique gérant M. Louis Matthey, M. Schneider, le chef technique de notre commission d'élevage, nos membres d'honneur, MM. Dietrich, Gonet, Broquet, Bohnet et adressons à M. A. Valet, qui n'a pu se joindre à nous, pour cause de santé, nos meilleurs messages et vœux. Sont excusés : MM. Meunier, ancien président, Zimmermann et Gassmann. Je salue également les inspecteurs cantonaux des ruchers et les présidents des fédérations qui nous font l'honneur d'assister à notre assemblée.

Effectif. Au 10 mars 1969, nous avons 4836 cotisations encaissées. Voici le décompte par fédération : Fribourg 869 ; Genève 306 ; Neuchâtel 573 ; Jura : 818 ; Valais 816 ; Vaud 1454.

L'article 25 de nos nouveaux statuts réduit l'importance de ces derniers chiffres, ce ne sera plus le nombre qui comptera mais la valeur des candidats présentés pour l'élection au Comité central.

Un effort doit être entrepris par les sections pour créer l'émulation nécessaire à un recrutement normal parmi les jeunes, et surtout pour grouper dans les sections les apiculteurs non affiliés. C'est du reste leur rendre un service que de les mettre au bénéfice de notre assurance responsabilité civile à des conditions si favorables. Les distances ne comptent plus à notre époque où les moyens de communication sont très développés et nous engageons les petites sections à se grouper pour organiser des cours et visites de ruchers, toujours appréciés. Que chacun fasse son devoir et notre fédération maintiendra ses effectifs.

Chaque année, la vie est ainsi faite, quelques figures sympathiques de membres fidèles et actifs, nous ont quittés, après une vie bien remplie.

Pour exprimer notre sympathie à leurs familles et honorer la mémoire de ces collègues disparus, je prie l'assemblée de se lever.

Administration. Le Comité central, pour assurer la bonne marche de notre association, a tenu 5 séances, dont une en collaboration avec la commission technique. La commission du journal a tenu une séance supplémentaire à Yverdon à fin 1969.

Journal. Il reste le vivant trait d'union entre les praticiens

formant les 47 sections de notre fédération dont l'activité couvre toute la Suisse romande. L'apiculture y est pratiquée de 350 m. à 2000 m. d'altitude en transhumance au cœur de l'été, et c'est en haute montagne que nos avettes récoltent ce nectar de haute qualité qui fait la réputation de notre miel marque SAR.

En parcourant ce beau Pays romand et surtout en s'entretenant avec nos membres, qui tous sont de fins apiculteurs, très observateurs, votre président n'a qu'un seul regret, c'est de constater que la rubrique « la vie au rucher » reste vierge, faute de collaborateurs. Et pourtant elle serait très instructive et appréciée par chacun.

Notre collègue, M. Georges Matthey arrive au terme de sa cinquième période de trois ans et son mandat arrive à échéance aujourd'hui. C'est en avril 1960, que notre comité présidé par M. Paul Meunier confiait à M. Matthey le poste de rédacteur de notre journal.

Durant dix ans, notre rédacteur s'est acquitté de sa tâche avec précision, ponctualité et une grande conscience professionnelle, toutes qualités innées et affinées lors de sa belle carrière dans notre administration des postes. Au nom du Comité central et de tous les apiculteurs romands, je tiens à exprimer à notre rédacteur notre très vive reconnaissance et nos vœux de santé et d'heureuse retraite au milieu de ses abeilles.

Finances. Notre situation reste saine, mais cela grâce aux réserves faites sur les exercices précédents.

Récolte, contrôle du miel et propagande. A l'excellente année 1968 a succédé une année 1969 très déficitaire. Les stocks restants de 1968 ont pu s'écouler facilement à des conditions avantageuses, la demande en miel du pays étant d'emblée très forte. La Centrale des miels a joué un rôle très important, celui de régulateur du marché et de stimulant pour le commerce qui ne pouvait attendre pour s'approvisionner comme par le passé, l'effondrement des prix.

La Centrale des miels a rendu et rendra de très grands services à l'apiculture. Comme président de la SAR et de la Fédération suisse d'apiculture, je tiens à exprimer à M. Mettraux et au Comité central de la FVAV, ma plus vive reconnaissance. Ces personnalités ont compris que l'apiculture doit être soutenue car elle est indispensable pour la fécondation des arbres fruitiers et des plantes entomophiles. Que M. Louis Roulet qui a, avec sa tranquille assurance conduit à bon port les négociations avant de remettre la direction de cette centrale à des forces plus jeunes, soit également remercié.

Le miel suisse est très apprécié du consommateur, la demande est forte. Il nous appartient de maintenir cette réputation. Le contrôle doit être étendu à l'ensemble de la production et nos apicul-

teurs doivent observer les directives des agents chargés du contrôle.

Par notre affiliation au CRIA, nous avons eu la possibilité de participer à quatre émissions radiophoniques.

En juin et cela pour la première fois, la TV romande, à son émission « Carrefour » a fixé son objectif sur l'apiculture.

Dans la presse, nous avons passé des communiqués sur l'apiculture. Le journal « Construire » a consacré une page de son journal à l'apiculture suisse et relevé la valeur du miel comme aliment énergétique.

La « Feuille d'Avis de Lausanne » des 25 et 27 novembre publiait un véritable documentaire très bien illustré sur l'évolution de l'apiculture en terre romande et le conditionnement du miel à Gland. Nous remercions M. J. Vallotton, membre de la section de Lausanne pour sa précieuse collaboration.

La récolte de 1968 est écoulée, aux prix officiels, parfois au-dessus et cela sans avoir entamé le fonds de propagande. Cet écoulement facile, nous le devons avant tout au standard de vie en Suisse, chacun gagne bien et il est plus facile de se payer actuellement 1 kilo de miel suisse qu'en 1930 ou 1950. A cette époque il fallait y sacrifier 3 à 4 heures de travail, ce qui n'est plus le cas maintenant.

Etat sanitaire du rucher. 27 sections annoncent : pas de maladies. 8 sections : 1 cas de loque américaine ; 1 section : 2 cas de loque américaine ; 2 sections : 3 cas de loque américaine ; 2 sections : 4 cas de loque américaine ; 1 section : 5 cas de loque américaine ; 1 section : 8 cas de loque américaine. 7 signalent un peu d'acariose. 5 sections n'ont pas rempli la rubrique maladies.

Comme vous le constaterez vous-même, il n'y a pas lieu de s'alarmer, mais être vigilant, et surtout prendre des mesures draconiennes et les appliquer.

Rapports du contrôle des miels, des annonces et assurances. Vous avez pris connaissance de ces rapports publiés dans le journal, je remercie vivement mes collaborateurs pour leur travail.

Conseils aux débutants. Toujours très appréciés, notre ami Bassin distribue chaque mois avec sa plume alerte l'expérience d'un apiculteur né. La section de Grandson demande une vulgarisation plus rapide de ces excellents conseils.

Cette intéressante proposition a été retenue par votre président, qui la soumettra à la prochaine séance du CC et nous pensons qu'il sera possible de donner entière satisfaction aux apiculteurs.

Concours des ruchers. M. Jacquier, président du jury, vous donnera quelques renseignements en distribuant les récompenses.

Centres d'élevages. Je ne donnerai ici que les résultats de la station de Bonatchesse. En mars la CE s'est réunie à Lausanne et le programme d'accès pour 1100 ruchettes a été établi. La saison

n'a pas été favorable, le froid et la neige nous ont tenu fidèle compagnie. 911 ruchettes furent montées et 546 reines fécondées, soit le 60 pour cent.

Nos moniteurs ont collaboré activement pour l'élevage et alimenté en reines les stations B qui sont à disposition de tous les membres de la SAR. Toutefois, les uns sont défavorisés, car leur activité est basée sur des sections qui pratiquent une apiculture routinière, laissant le renouvellement des reines comme en l'an 1800. Nous engageons les comités de sections à organiser des groupes d'élevages et nos moniteurs ont le devoir de les diriger, et surtout de fournir les larves de nos meilleures souches, qui ont subi les rigoureux contrôles morphologiques.

Voici les résultats des premiers contrôles de 1969. 2 reines ont le maximum, soit 10 points ; 6 reines ont 9 points ; 19 reines ont 8 points.

Nous avons préparé en collaboration avec M. Schneider de nouvelles directives, plus rigides et qui seront appliquées après avoir reçu l'approbation du Comité central.

Nos relations sur le plan suisse sont excellentes. Nous remercions tous les collaborateurs de l'Institut du Liebefeld, ainsi que la division de l'agriculture pour l'appui financier qui nous est accordé pour la formation de nos moniteurs.

Le maintien d'une apiculture prospère ne dépend pas uniquement de votre Comité central, vous êtes, Messieurs les délégués, un maillon de la chaîne, et j'espère pouvoir compter sur chacun de vous.

1032 Romanel, le 20 mars 1970.

R. Bovey.

POUR PRENDRE CONGÉ

Nos vies restent invariablement meublées d'arrivées et de départs. On arrive, on se met au travail, les années passent avec une rapidité déconcertante et l'on constate que le moment de partir s'annonce et que le gong comme à un match, va sonner la fin.

Ordre bien naturel des choses qui permet une rotation des forces actives, l'insuffisance des unes étant remplacée par la supériorité des autres. Situation normale, rationnelle, voulue de la nature même des choses qui exige le moment venu, le troc des forces âgées contre de plus jeunes.

Aujourd'hui, le soussigné après avoir dix ans durant assuré la rédaction de notre journal, à son tour plie bagage. Ses fonctions de rédacteur, indépendamment d'un travail parfois absorbant, d'un souci constant d'avoir mois après mois la matière nécessaire à l'agrément des lecteurs, lui ont procuré du plaisir et de la satis-

faction. Des contacts amicaux ont été établis au cours de cette décennie, des liens se sont resserrés. De part et d'autre on a cherché à se mieux comprendre, à s'apprécier mutuellement. Faire une répartition équilibrée des nombreux thèmes relatifs à l'apiculture parmi les non moins nombreux lecteurs de professions très diverses, n'est certes pas chose facile. Praticiens, scientifiques, amateurs, poètes, lettrés, commerçants, etc. doivent pouvoir normalement cueillir leur part.

Si le but n'a pas toujours pu être atteint, force est bien de reconnaître que tout ce que nous entreprenons est susceptible d'être perfectionné et cela malgré la bonne volonté mise à l'exécution de la tâche.

Les précieux auxiliaires, proches ou lointains que sont les collaborateurs réguliers, occasionnels ou bénévoles de notre journal, ont aussi par leur compréhension, leur gentillesse, facilité le travail du soussigné qui saisit ici l'occasion de leur adresser ses très sincères remerciements. Et c'est avec plaisir qu'il constatera par la suite, que la collaboration appréciée sera maintenue intégralement avec son successeur qui lui aussi aura besoin d'auxiliaires sur lesquels il doit pouvoir compter.

Un vœu encore : la rubrique des questions et réponses ainsi que celle réservée aux nouvelles des ruchers, sont susceptibles d'intéresser de nombreux lecteurs de notre journal. Qui donnera comme en football le coup d'envoi ?

En tournant cette page de sa vie, le soussigné salue très cordialement ses amis et collègues proches ou lointains et les assure de son fidèle souvenir.

G. Matthey.

P. S. Dès que le nouveau rédacteur aura été désigné, nous nous ferons un plaisir d'indiquer son nom et son adresse dans le journal.

Maladies des abeilles en mars 1970

Acariose		
<i>Canton / District</i>	<i>Localité</i>	<i>Cas</i>
<i>Argovie</i>		
Broug	Birr	1
Laufenbourg	Oberkaisten	1
<i>Bâle-Campagne</i>		
Arlesheim	Muttenz	1
Sissach	Wintersingen	1
<i>Berne</i>		
Berne	Habstetten	1
	Zollikofen	1
Berthoud	Hasle-Rüegsau	3
Nidau	Saint-Niklaus	1
Seftigen	Belpberg	2
	Gem. Rüti, Post Helgisried	1
Thoune	Goldiwil	1
La Neuveville	Prêles	1

<i>Canton / District</i>	Acariose (suite) <i>Localité</i>	<i>Cas</i>
<i>Saint-Gall</i>		
Oberrheintal	Altstätten	1
Unterrheintal	Berneck	1
Saint-Gall	Saint-Gall	2
Sargans	Flums	1
	Mols	1
Werdenberg	Sevelen	1
<i>Schaffhouse</i>		
Schaffhouse	Rüdlingen	1
<i>Soleure</i>		
Dorneck	Flüh	1
	Nuglar	1
Olten	Eppenberg	1
Thierstein	Himmelried	1
	Kleinlützel	1
<i>Thurgovie</i>		
Arbon	Baumannshaus, P. Neukirch	2
	Dozwil	1
Bischofszell	Kümmertshausen	1
<i>Zurich</i>		
Andelfingen	Flaach	1
	Flurlingen	1
Winterthour	Winterthour	1
Pfäffikon	Ludetswil-Madetswil	1
<i>Fribourg</i>		
Broye	Domdidier	1
Glâne	Ursy	1
Singine	Tavers	1
<i>Valais</i>		
Monthey	Les Evouettes	1
<i>Vaud</i>		
Nyon	La Rippe	1
Loque américaine		
<i>Berne</i>		
Aarberg	Grossaffoltern	1
	Kappelen	1
Nidau	Sutz	1
Seftigen	Kirchdorf	1
Trachselwald	Lützelflüh	1
<i>Grisons</i>		
Maloja	Vicosoprano	1
<i>Soleure</i>		
Gösgen	Winznau	1
<i>Tessin</i>		
Valle Maggia	Moghegno	1
<i>Fribourg</i>		
Sarine	Montevraz	1
<i>Genève</i>		
Rive gauche	Bernex	1
<i>Vaud</i>		
Aigle	Crebelley/Noville	1
Liechtenstein	Nendeln	1
Loque européenne		
<i>Berne</i>		
Konolfingen	Grosshöchstetten	1
	Section apicole du Liebefeld.	

QUELQUES ÉCHOS DE L'ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS

C'est par un magnifique temps de soleil et de clarté que le printemps s'est annoncé à l'assemblée des délégués le 21 mars 1970, à Lausanne. Soleil et clarté bienvenus tous les deux après d'interminables journées de neige, de pluie, de froid. A 10 h. 15, la séance

est ouverte par le président, M. Bovey, qui salue les 91 délégués des sections et des fédérations. Seules deux sections ne sont pas représentées (Val-de-Travers excusée et Haute-Broye).

Quelques instants de silence sont réservés à la mémoire de collègues disparus en cours d'exercice.

L'effectif de la Romande est à ce jour de 4845 membres répartis comme suit au sein des fédérations : vaudoise 1454, fribourgeoise 869, valaisanne 826, Jura 818, neuchâteloise 573, genevoise 305.

Le rapport de gestion toujours très complet est lu par le président qui est chaleureusement remercié pour son laborieux travail. Ce reflet de l'exercice écoulé paraissant in extenso dans les colonnes du journal, nous n'en dirons pas davantage ici et prions le lecteur d'en prendre connaissance à la page 99. Rapport adopté avec de vifs remerciements à son auteur.

Les comptes. Le résultat de l'exercice est réjouissant puisqu'il laisse constater un appréciable bénéfice de Fr. 9066.93. Tous les renseignements désirables sont donnés par le trésorier, M. Merminod. L'excédent de recettes a permis un versement de Fr. 5000.— à l'aide à l'apiculture, de Fr. 1000.— à provision pour distinctions, de Fr. 2176.25 au fonds de propagande, de Fr. 767.20 à amortissement pour insignes, et le petit solde de Fr. 123.48 est passé au compte capital.

La commission de gestion a proposé dans son rapport, de porter les honoraires du président de Fr. 600.— à Fr. 800.—. M. Dupasquier, commissaire apicole au Département de l'agriculture à Fribourg, appuie cette proposition avec adjonction qu'un examen général des honoraires aux autres membres du Comité central soit fait. Le détail des honoraires des autres membres du comité est donné par le caissier et la genevoise désirerait porter à Fr. 1000.— les honoraires du président. Quarante-cinq voix sont favorables à la première proposition et quarante-deux à la seconde. La proposition fribourgeoise est de ce fait acceptée.

Budget 1970, comptes et rapports sont ensuite acceptés avec remerciements à leurs auteurs.

La cotisation pour 1971 reste fixée à Fr. 9.—.

Les sections vérificatrices pour les comptes de 1970 seront : Jura Nord, Hérens et Jorat.

Activité apicole en 1970. L'élevage des reines sera encore intensifié si possible au sein de la commission d'élevage qui élabore un règlement. Certaines régions sont moins acquises à ces élevages que d'autres. On envisage de faire donner un cours à Lausanne par M. Schneider. Le mirage des cellules est envisagé de même que la remise de ces dernières, de souches pures et sélectionnées, au prix de Fr. 3.—. Déplacements aux frais des sections éventuellement ? Des mises au point s'imposent encore dans ce domaine et l'étude

doit être poursuivie. Bonatchesse, la station de fécondation de la SAR a donné de bons résultats (quand le temps était favorable).

Importation des reines. C'est une mise en garde sérieuse qu'adresse M. Schneider du Liebefeld. La question des maladies que nous avons beaucoup de peine et au prix de grosses difficultés à combattre, ne doit pas être négligée. Certains éleveurs de l'étranger cherchent par tous les moyens imaginables à écouler en Suisse des reines n'offrant en réalité aucune garantie valable. Mais la SAR n'est pas dupe et se fera un devoir de donner tous renseignements utiles. Il suffit de les lui demander. On aborde aussi la question des **transhumances**, des **laissez-passer**, des **cours pour inspecteurs des ruchers**, des **cours d'élevage** où M. Barbier préconise d'avoir à disposition suffisamment de matériel pour effectuer en une seule journée toutes les opérations. Le **conditionnement des ruchettes de fécondation** donne naissance à d'intéressantes discussions. On demande aussi à ceux qui ont utilisé de la **cire gaufrée avec cellules plus grandes** que celles de 750 au dm² de faire part dans le journal de leurs expériences. A Bucarest en 1956, six pays ont recommandé de se rapprocher le plus possible des grandeurs naturelles choisies par l'abeille.

Les nominations. Au CC, MM. Merminod et Voyame sont réélus pour une nouvelle législature. G. Matthey par contre arrive au terme de son mandat et sera remplacé par M. Th. Muller de Saint-Aubin (Neuchâtel), comme membre du Comité central.

Concours des ruchers. D'intéressants renseignements donnés par le président du jury, M. Jacquier, il ressort que M. J.-P. Gobbo, inspecteur cantonal des ruchers à Neuchâtel a obtenu le chiffre record de 149 points sur un maximum fixé à 150 par le règlement. Résultat magnifique tout à l'honneur de M. Gobbo et de son épouse, sa fidèle collaboratrice. La médaille d'or de la Société romande d'agriculture est alors remise à M. Gobbo aux applaudissements de l'assemblée. Les détails du concours en pays neuchâtelois ont déjà paru dans le numéro 11 de notre journal de 1969. Magnifique résultat d'ensemble pour lequel les Neuchâtelois sont à féliciter. En 1971, la circonscription N° 2 participera au concours ; les sections de Lausanne, Morges, Gros-de-Vaud et Cossonay entrent de ce fait en ligne de compte.

Soutien du prix du miel et centrale de Gland. Il semble bien qu'un plafond soit atteint dans cette question des prix. Il entre annuellement 3 millions et demi de kilos de miels étrangers, plus ou moins bons mais aussi valables. M. O. Schmid, donne différents renseignements sur le fonctionnement de la centrale, les stocks, environ 70 tonnes ainsi que sur différents projets à l'étude, projets relatifs à des transferts de miels tessinois à Gland. Il s'agit d'un problème suisse examiné à la Fédération suisse d'apiculture. Avec

les producteurs de lait, il est question de clichés à projeter dans un but de propagande lait-miel. Une certaine propagande atteint son but, il faut être prudent dans ce domaine. Il serait aussi indiqué que chaque apiculteur participe à cette propagande en payant une modeste taxe par colonie.

La centrale doit être soutenue, de très importants fonds ont été immobilisés par la SRAV et un appel est adressé aux fédérations, sections et apiculteurs en général pour souscriptions de parts sociales à Fr. 50.—. Une étude sera faite au Comité central sur une demande d'augmentation de Fr. 5000.— de ces parts sociales à la Centrale des miels dont le montant actuel est de Fr. 15 000.—.

Les divers. Nous vivons l'année de la protection de la nature. Par la voix du pasteur Buscarlet, de Genève, notre ancien secrétaire du CC, M. Paul Zimmermann désire que les sections de la SAR participent elles aussi à la sauvegarde de la nature, nettoyage de forêts, cours d'eau, assainissement des rives, plantations d'arbres, etc. Recommandation très judicieuse, les apiculteurs devant comme chacun payer un peu de leur personne en aidant au rétablissement d'une situation bien détériorée. L'organisation de la fête de la Romande en 1970 aura lieu par les soins de la Fédération jurassienne. On désirerait aussi, par le Centre d'informations agricoles, être plus souvent renseigné durant la saison apicole sur les travaux au rucher. Situés en Romandie à des altitudes variant de 350 à 1800 mètres, on conçoit la difficulté qu'il y a de donner des conseils une fois par mois. Une étude sera faite au Comité central. Après avoir nommé membre d'honneur de la SAR le rédacteur qui s'en va, la séance est levée à 16 heures.

G. Matthey.

RAPPORT SUR L'ACTIVITÉ DES MONITEURS D'ÉLEVAGE DE REINES DE LA SAR EN 1969

L'événement le plus important en 1969 a été la décision des moniteurs valaisans de mettre la station de fécondation de Bonatchesse à la disposition de la commission d'élevage de la SAR. Cette station qui se trouve à 1573 m. d'altitude dans la vallée de Bagnes a déjà fait ses preuves pendant les deux années précédentes ; elle peut être considérée comme la meilleure de Suisse romande avec celle de La Berra. Ce geste de nos collègues valaisans est très réjouissant et montre la belle collaboration qui règne entre les moniteurs des différents cantons. Ainsi une grande difficulté est éliminée surtout pour ceux qui n'avaient pas la possibilité de trouver une station de valeur pour la fécondation de leurs reines. C'est avec un grand plaisir que nous remercions les moniteurs valaisans de cette compréhension.

Pour garantir un bon déroulement des travaux à cette station nous avons établi des statuts avec des prescriptions assez sévères concernant par exemple le filtrage des abeilles, les certificats, etc. Comme responsable, un homme de la région a été trouvé en la personne de M. H. Besse, de Versegères, qui par la suite sut appliquer le règlement avec autorité : tout ce qui n'était pas conforme à nos statuts fut refusé. Le travail se serait passé tout à fait normalement s'il n'y avait eu un froid sibérien au début de l'ouverture de la station le 1^{er} juin. Les ruchettes de la première série, qui était réservée aux moniteurs de Neuchâtel et du Jura, étaient déjà préparées, mais il y avait une couche de neige fraîche de 10 cm. Ceux qui les ont montées malgré tout, ont eu des pertes considérables. Il semble, que la meilleure solution dans ce cas spécial était de garder ces ruchettes à la plaine et de permettre aux abeilles des sorties avec des grilles à reines en attendant une meilleure situation. Par la suite le temps s'est amélioré un peu, mais le soleil a fait définitivement son apparition seulement depuis le 12 juillet et dès ce moment les fécondations ont réussi presque sans perte. En définitive elles étaient assez grandes d'après le rapport du chef de la station qui nous écrit : « La neige est venue quatre fois enrober nos petites ruchettes et celles qui n'étaient pas préparées pour la circonstance se sont endormies tout gentiment. » Les moniteurs qui n'étaient pas préparés à de pareilles surprises, à des stations de cette altitude, ont appris quelque chose pour l'avenir. Mais nous espérons qu'un temps pareil ne se répétera pas de si tôt. Peut-être l'un ou l'autre des apiculteurs éleveurs se décidera-t-il à construire une ruchette qui protège mieux les abeilles contre le froid que celles qui sont en usage.

Voici les résultats de nos moniteurs de Bonatchesse :

	<i>Moniteurs</i>	<i>Reines montées</i>	<i>Reines fécondées</i>
Valais	7	372	257
Fribourg	5	90	56
Vaud	7	218	136
Genève	2	29	24
Jura	5	100	41
Neuchâtel	4	102	27
Total	<u>30</u>	<u>911</u>	<u>541</u>

La réussite est donc de 59,3 % seulement. Mais pour réussir dans la sélection il faut avoir de la patience. Les moniteurs jurassiens nous donnent l'exemple dans leur rapport : « Le temps ne fut pas toujours favorable à l'élevage, ni à la récolte, cependant ces facteurs ne furent pas suffisants pour influencer l'activité des moniteurs jurassiens ! »

Pendant ce temps l'on n'était pas inactif sur les autres stations,

bien au contraire, l'affluence était très grande et le nombre des apiculteurs décidés à travailler avec nous a encore augmenté en 1969. Il est vrai que l'une ou l'autre de nos stations est peut-être trop près des ruchers et n'offre pas une garantie totale en ce qui concerne la pureté de race. Dans ce cas on a la possibilité d'améliorer la situation par le changement de toutes les reines de ces ruchers trop rapprochés par la même lignée que nos souches à mâles.

Le nombre des stations de fécondation est aussi en augmentation. Avec une grande satisfaction nous avons vu les moniteurs du canton de Vaud à la recherche d'une station dans les Préalpes. A Pont-de-Nant dans une région pittoresque ils ont trouvé et inauguré cette station qu'ils cherchaient depuis des années. On espère qu'ils trouveront une bonne solution avec les apiculteurs de la région qui sont des habitués de la pastorale.

Voici les résultats des stations de fécondation de la CE de la SAR :

	<i>Eleveurs</i>	<i>Reines montées</i>	<i>Reines fécondées</i>	<i>%</i>
1. Valais				
a) « Bonatchesse »	30	911	541	59,3
b) « Arbaz »	10	217	189	87,0
2. Vaud				
a) « Pont-de-Nant »	6	124	75	60,0
b) « Vermeilley »	3	143	109	76,3
c) « Solalex »	1	160	111	69,4
d) « Mont-Tendre »	1	18	16	88,8
3. Fribourg				
a) « Moléson »	6	270	226	83,6
b) « L'Evi »	7	95	79	80,0
c) « Copi »	14	240	200	83,0
4. Jura				
a) « La Steiner »	10	390	316	81,0
5. Neuchâtel				
a) « Le Pélard »	<u>5</u>	<u>110</u>	<u>86</u>	<u>73,0</u>
Total	93	2678	1948	72,9

Ceux qui suivent de près notre travail de sélection savent que le plus grand souci consiste à trouver des stations de valeur. C'est pour cela que nous sommes obligés de faire des contrôles de pureté de race qui se font dans les laboratoires de Liebefeld. Ces analyses nous permettent de déterminer un assez grand nombre de souches de la race pure parmi lesquelles on choisira pendant la saison les meilleures pour les futurs élevages.

Il est prévu, en 1970, dans des cours spéciaux pour les moniteurs, de visiter toutes ces colonies présélectionnées et de faire un pointage approfondi. Celles qui atteindront 90 points et plus seront acceptées pour les élevages et destinées à la distribution du couvain aux collègues apiculteurs. Nous espérons que le nombre des apiculteurs s'intéressant à notre travail continuera d'augmenter.

Liebefeld et Romanel, 14.4.1970. *H. Schneider* *R. Bovey.*

MISES SOUS SÉQUESTRE

Par suite de nombreux cas de maladies dans les différents secteurs du **Jura bernois**, les mises sous séquestre ont été prononcées pour les régions suivantes :

District de Porrentruy

Inspecteur : M. Yves Vuillaumes, 2901 Grandfontaine. Suppléant : M. François Guenin, rue Maletière, 2900 Porrentruy.

Localités sous séquestre : Beurnevésin, Boncourt, Bonfol, Chevenez, Fahy, Courgenay, Courtemautruy, Porrentruy, Vendlincourt, Buix, Miécourt, la partie sud de la commune de Bressaucourt dès cette localité, la partie sud de la commune de Fontenais dès Villars, la partie nord de la commune d'Ocourt jusqu'au Doubs, la partie nord de la commune d'Asuel.

District de Delémont

Inspecteur : M. Fritz Laederach, 2853 Courfaivre.

Localités sous séquestre : Glovelier, Bassecourt, Boécourt, Séprais, Montavon, Undervilier, Rebeuvelier, Löwenbourg, Vermes, Vicques, le territoire du domaine de Bavelier, Les Fouchies, Mont-Dessus, Haut-du-Milieu de la commune de Courtételle, Derrière-Château de la commune de Courfaivre.

District de Moutier

Inspecteur : M. Paul Bandelier, 2711 Sornetan. Suppléant : M. Paul Aeschlimann, 2732 Reconvilier.

Localités sous séquestre : Corban, Courchapoix, Corcelles, Crémines, Grandval, Moutier, Eschert, Malleray, Souboz, Les Genevez (y compris les domaines de Les Joux).

District des Franches-Montagnes

Inspecteur : M. Walter Hofstetter, 2336 Les Bois.

Localités sous séquestre : Les Breuleux (La Combatte, Essert-Bellat, Sous-le-Terraux), La Chaux-des-Breuleux, Les Enfers, le village de Montfaucon (le Bois-Derrière, La Pâturatte), Le Peuchapatte, Soubey et la partie ouest de cette commune, Muriaux (Les Emibois, Les Chenevières).

District de Courtelary

Inspecteur : M. André Houriet, 2610 Mont-Soleil. Suppléant : M. Gottlieb Hauri, 2720 Tramelan.

Localités sous séquestre : La Chaux-d'Abel, Cerneux-Veusil, Villeret, Saint-Imier, Cormoret, le territoire de la commune de Mont-Tramelan.

District de La Neuveville

Inspecteur : M. Robert Trinchan, 2602 Frinvillier. Suppléant : M. Gérard Eichenberger, 2606 Corgémont.

Localités sous séquestre : commune de Lamboing (Prés de Macolin-Derrière, Les Esserts jusqu'à la frontière route Lamboing-Orvin), Prêles, La Praye (commune de Nods).

Il est interdit, dans les zones sous séquestre, de déplacer, de vendre et d'introduire des abeilles (colonies, essaims, ruchettes de fécondation, reines) ainsi que tout matériel apicole usagé. Demeure réservé l'article 29.17 de l'ordonnance sur les épizooties.

Tout déplacement de colonies, sous quelle forme que ce soit, ne peut se faire s'il n'est accompagné d'un laissez-passer délivré par l'inspecteur.

Nous conseillons vivement aux apiculteurs qui veulent faire l'achat ou la vente d'abeilles, de s'informer auparavant auprès de leur inspecteur, afin d'être renseigné exactement sur la situation qui peut se modifier ce prochain printemps.

Sous-commission des ruchers pour le Jura bernois : *M. Jecker.*

L'abondance de matière nous oblige à remettre certains articles. Nous nous en excusons. *Réd.*



CONSEILS AUX DÉBUTANTS

POUR MAI 1970

Notre entretien d'aujourd'hui sera placé sous le signe de la perplexité. Jamais encore, durant une carrière déjà longue, puisque d'un bon demi-siècle, il nous est arrivé d'être au milieu d'avril sans avoir pu visiter au moins sommairement nos abeilles. La saison quasi hivernale s'éternise, même en plaine où la végétation a de la peine à « démarrer ».

Pourtant, contre toute attente, la plupart des ruches ont tenu le coup et les rares moments favorables nous ont permis de constater une activité normale, avec beaux apports de pollen à notre rucher de plaine. Quant à celui de « montagne » (800 m.) ce n'est que depuis hier qu'il est à peu près libre de neige... Mais les colonies semblent répondre à l'appel.

Certes, il faut tenir compte du retard considérable de la saison, un mois environ. Mais n'oublions pas que dès le réchauffement de la température, la végétation va partir en flèche, tandis que le temps nécessaire au développement de nos colonies, le temps d'incubation en particulier, reste le même. La course contre la montre que constitue la préparation à la récolte de printemps sera probablement perdue en ce qui concerne les ruchers de plaine. Rien n'est perdu par contre pour les installations d'altitude, où des soins attentifs permettront une récolte d'été.

Il convient donc, chers débutants, de ne pas perdre courage, de vouer au contraire tous vos soins à vos abeilles. Un certain nombre de colonies ne poseront pas de problème. D'autres par contre accuseront longtemps encore les effets de la trop longue réclusion. Il ne faut pas hésiter à sacrifier les ruches trop faibles, ne pouvant occasionner que travail et souci, sans aucun espoir de récolte, tandis que réunies à d'autres, elles leur apportera une aide appréciable. Évitez de mettre ensemble deux colonies trop faibles, car en apiculture comme en arithmétique, $0 + 0 = 0$!